



NOUVEAUTE de la RENTREE :

L'ESPACE FAMILLE iNOE et toute la famille est connectée

Pour cette rentrée 2020-2021, dans le cadre de la **démarche de modernisation de nos outils numériques**, nous vous proposons l'accès à l'**ESPACE FAMILLE** iNOE, afin de faciliter votre gestion des réservations pour vos enfants au sein des *Accueils de Loisirs du Mas Praden et du Club Ados*.

Ainsi les démarches des familles sont simplifiées et peuvent se faire en un clic.

La démarche est simple :

dès le **13 août 2020**, aux horaires habituels d'inscription, **les familles viennent faire leurs inscriptions à l'ESCAL**, et complètent un traditionnel dossier annuel pour chaque enfant de la famille ;

après, **au fur à mesure de l'année, les familles peuvent, en se connectant à leur ESPACE FAMILLE faire leurs réservations et paiements en ligne**. Pour les familles, qui n'ont pas accès à internet ou qui souhaitent des facilités de paiements, les réservations à l'ESCAL sont toujours possibles.



Les horaires d'inscription :

les jeudis de 15 h 30 à 18 h 30

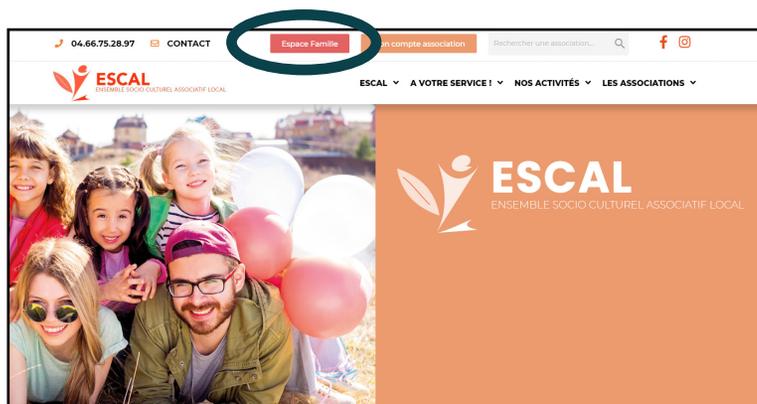
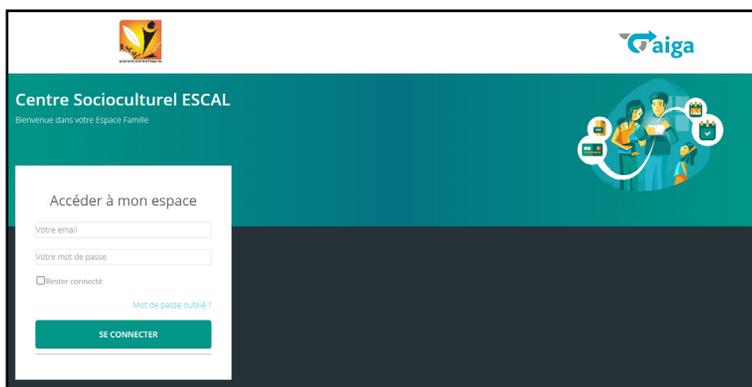
les samedis scolaires de 8 h à 12 h 30

sur rendez-vous



Accès à l'ESPACE FAMILLE :

Suite à votre inscription à l'ESCAL, pour la **première connexion**, vous allez recevoir un **lien sur votre adresse mail**, vous permettant de créer votre profil et votre mot de passe.



Lors des connexions suivantes, l'accès à l'ESPACE FAMILLE se fait à partir de la page internet de l'ESCAL :

www.escal.asso.fr

en cliquant sur l'onglet
ESPACE FAMILLE

Les pièces obligatoires à télécharger :

afin que le dossier soit complet des pièces obligatoires sont à télécharger au format PDF exclusivement.

Ce n'est qu'une fois que ces pièces seront téléchargées, puis validées par l'ESCAL, que vous aurez la possibilité de réserver et payer des créneaux.

L'équipe de l'ESCAL reste à votre service pour vous accompagner dans ces démarches au sein de **l'ESCALe des Habitants**.

le carnet de santé de l'enfant (vaccinations),
le livret de famille,
un justificatif de domicile de moins de trois mois,
la notification du Quotient Familial CAF, avec le numéro d'allocataire,
s'il y a lieu, les bons d'aides aux loisirs CAF,
s'il y a lieu, les bons d'aides aux loisirs CCAS,
une ordonnance en cas de traitement médical,
l'ordonnance du jugement en cas d'interdiction de droits parentaux pour un des parents.

VOS RESERVATIONS :

Lors de l'inscription auprès des services de l'ESCAL, vous aurez désigné les périodes pour lesquelles vous souhaitez inscrire votre ou vos enfants :

- ALSH du Mas Praden *les MERCREDIS*
- ALSH du Mas Praden *Vacances d'Automne*
- ALSH du Mas Praden *Vacances d'Hiver*
- ALSH du Mas Praden *Vacances de Printemps*
- CLUB ADOS *Vacances d'Automne*
- CLUB ADOS *Vacances d'Hiver*
- CLUB ADOS *Vacances de Printemps*

Vous avez à présent la possibilité de réserver les créneaux, jours ou semaines de présences de votre ou vos enfants et de payer directement, en vous connectant sur l'**ESPACE FAMILLE**, selon le calendrier suivant :

	Familles Margueritoises	Familles Lédenonaises	Familles Exterieures
<i>Mercredis de septembre à décembre</i>	13 août 2020		27 août 2020
<i>Vacances d'Automne</i>	24 septembre 2020	08 octobre 2020	
<i>Mercredis de janvier à mars</i>	26 novembre 2020		10 décembre 2020
<i>Vacances d'Hiver</i>	21 janvier 2021	04 février 2021	
<i>Mercredis d'avril à juin</i>	04 mars 2021		18 mars 2021
<i>Vacances de Printemps</i>	25 mars 2021	08 avril 2021	

Si lors de l'inscription initiale, vous avez oublié d'inscrire votre ou vos enfants à une période, vous devez repasser à l'ESCAL aux horaires habituels d'inscription.



FOIRE AUX QUESTIONS :

Quelles sont les dates limites de réservation ?

Dans la limite des places disponibles, les réservations pour les vacances sont possibles jusqu'au vendredi midi précédent la semaine d'inscription, et jusqu'au mardi 17 heures pour l'ALSH du mercredi.

Je souhaite annuler les réservations, comment dois-je procéder ?

Les annulations se font exclusivement à l'ESCAL, selon les horaires habituels d'inscription.

Je n'ai pas de moyen de paiement en carte bancaire ou je souhaite pouvoir échelonner le paiement de mes réservations ?

Il vous faudra vous déplacer à l'ESCAL, aux horaires habituels d'inscription, afin de pouvoir payer en espèces, chèques ou chèques vacances.

Les échéanciers de paiement, ne se feront qu'à l'ESCAL.

Lorsque je réserve et paye sur l'Espace Famille, de combien de temps je dispose ?

Votre panier reste valide pendant 15 minutes, passé ce délai vous devrez totalement recommencer vos réservations.

Mon enfant est malade, comment dois-je procéder ?

Il vous faut prévenir l'ESCAL par mail ou téléphone, au plus tard le matin de l'absence, puis fournir un certificat médical dans les 48 heures.

Si ces deux conditions sont réunies, un avoir de la journée vous sera crédité.

J'ai des aides de la CAF du Gard et/ou du CCAS de Marguerittes, comment dois-je les enregistrer ?

Pour faire enregistrer vos aides et ainsi en disposer sur l'ESPACE FAMILLE, vous devez venir à l'ESCAL, aux horaires traditionnels d'inscription, afin que nous les enregistrions sur votre dossier.

Une fois cette démarche réalisée vos bons se déduiront automatiquement lors de vos réservations en ligne.

Pensez aussi à venir renouveler vos droits CAF et CCAS en début d'année civile, pour les réservations de janvier 2021.

Pour tout autres questions ?

N'hésitez pas à contacter l'**ESCALe des Habitants**, pour vous accompagner dans vos démarches.

PLUS QUE JAMAIS, GARDONS LE LIEN :



Marguerittes escal



www.escal.asso.fr



tita.escal



tita.escal

